

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Ferro Plus

Identification chimique acide ascorbique

No CAS:

50-81-7

Numéro CE:

200-066-2

Numéro d'enregistrement Exempté d'enregistrement conformément à l'annexe IV de REACH.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation Renforceur de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Schermann GmbH

Friedhofstrasse 5

2401 Fischamend

Austria

T: +43 2232 76 361

F: +43 2232 77 256 13

Email: info@schermanngmbh.com

Importateur/fournisseur:

K. Lienhard AG

Bolimattstrasse 5

CH-5033 Buchs-Aarau

T: +41 (0)62 832 82 82

Email: info@lienhard-ag.ch

Service chargé des renseignements:

Hr. Andreas Schermann

Email: info@schermanngmbh.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+43 2232 76 361

Disponible durant les horaires d'ouverture de bureau:

du lundi au jeudi de 8.00 – 17.00 h

vendredi de 8.00 – 14.00 h

Contactez votre centre national d'appels d'urgence !

Suisse: 145

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 595

(suite page 2)

CH/FR

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

L'accumulation de poussières fines dans l'air peut entraîner un risque d'explosion de poussières.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vPvB: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien $\geq 0,1$ % (w/w).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation

CAS: 50-81-7 acide ascorbique

Code(s) d'identification

Numéro CE: 200-066-2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

(suite page 3)

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 2)

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En fonction de l'état du patient, les symptômes et l'état général doivent être évalués par un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut être dégagé en cas d'incendie:

CO_x

La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Accès restreint à la zone affectée jusqu'à la fin des travaux de nettoyage.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les poussières.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Éliminer la poussière en pulvérisant de l'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Éviter la formation de poussière.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

Éviter de respirer les poussières.

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Respecter les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Préventions des incendies et des explosions:

Les poussières fines peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker au sec.

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Matériau du récipient non approprié : aluminium, cuivre, zinc

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage:

Entreposer dans le contenant d'origine.

Protéger contre l'entrée d'air et d'oxygène.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Température de stockage recommandée: température ambiante

Classe de stockage: 11

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

DNEL Aucune donnée disponible.

PNEC Aucune donnée disponible.

Informations relatives à la réglementation

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Les limites nationales générales de poussière doivent être respectées en cas de production de poussière.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter la formation de poussière.

Éviter de respirer les poussières.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Choisir les moyens de protection corporelle en fonction des concentrations et de la quantité de substance dangereuse et du poste de travail. La résistance aux produits chimiques des moyens de protection doit être clarifiée avec les fournisseurs correspondants.

Protection respiratoire:

Aucune mesure particulière n'est normalement nécessaire si les valeurs limites d'exposition professionnelle et les autres valeurs limites sont respectées en permanence de manière sûre.

Protection des mains:



Gants de protection

EN 374

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

(suite page 6)

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 5)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Solide
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de fusion/point de congélation:	190 - 192 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune information disponible.
Inflammabilité	Aucune information disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Aucune information disponible.
Supérieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition:	>190 °C
pH (5 g/l) à 25 °C	3
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable
Dynamique:	Non applicable
Solubilité	
l'eau à 20 °C:	333 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,95 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non applicable
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Poudre cristalline
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	380 °C
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 7)

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 6)

Changement d'état

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Taux d'évaporation:

Non applicable.

**Informations concernant les classes de danger
physique**

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique Décomposition possible en cas d'exposition prolongée à la lumière.

Décomposition thermique/conditions à éviter: Décomposition thermique au-dessus de 200 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque de coup de poussière.

Réactions violentes avec:

Oxydants, aluminium, cuivre, zinc

10.4 Conditions à éviter

humidité

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

La décomposition se produit à partir de températures de : > 190 °C

10.5 Matières incompatibles:

Aluminium

Zinc

cuivre

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 8)

Nom du produit: **Ferro Plus**

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 50-81-7 acide ascorbique

Oral	LD50	11.900 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 50-81-7 acide ascorbique

EC50 (48 h)	360 mg/l (daphnia) (Daphnia magna)
-------------	------------------------------------

LC50 (96 h)	1.000 – 2.200 mg/l (poisson) (Leuciscus idus)
-------------	---

IC50 (72 h)	1.750 mg/l (algues) (Scenedesmus subspicatus)
-------------	---

12.2 Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vPvB: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 8)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Mettre les résidus de produit au rebut par des entreprises autorisées selon les réglementations applicables localement.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Catalogue européen des déchets

Remarque : Le critère de classement des déchets du CED est lié à l'origine. Cela peut engendrer un autre classement. La décision à ce sujet est prise par le dernier utilisateur.

20 01 14*	acides
-----------	--------

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

20 01 14: Acides

Classification: ds = les déchets spéciaux

Déchets spéciaux assortis d'un seuil quantitatif:

Acides: 20.000 kg

Acides, s'il s'agit de l'acide fluorhydrique (y compris les mélanges contenant de l'acide fluorhydrique): 200 kg

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Videz complètement le récipient et envoyez-le à une entreprise spécialisée qualifiée pour le reconditionnement, le recyclage ou l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

(suite page 10)

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 9)

14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI

Non applicable

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

Prescriptions nationales:

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (classification selon liste)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Service établissant la fiche technique:

UmEnA GmbH

<http://umena.at>

Email: office@umena.at

Numéro de la version précédente: 1.7

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 11)

Date d'impression : 26.03.2026

Numéro de version 1.8 (remplace la version 1.7)

Révision: 26.03.2026

Nom du produit: Ferro Plus

(suite de la page 10)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

EC50: Effective concentration, 50 percent

ErC50: EC50 in terms of reduction of growth

LL50: Lethal loading, 50 percent

EL50: Effective loading, 50 percent

NOEC: No Observed Effect Concentration

CH/FR